

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **7310**

Société :

**PI**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

**BARRY SALAH**

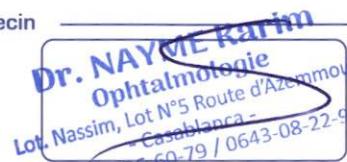
Date de naissance :

Adresse :

Tél : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

**23/01/2023**

Nom et prénom du malade :

**Dr. NAYME Karim**

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

**Presbytie**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC  Pathologie :

**Pathologie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/10/23			250	<p><b>Dr. NAYME Nassim</b> Ophtalmologie Lot: Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - Tél: 0522-36-60-79 / 0613-08-22-95</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Oufic Anticich Optometriste 50 Rue Rech'hate Casa	23/10/23					45000.0000
Akram Daali Inpe : 065032633						

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
D	00000000 00000000 35533411 11433553	B		
D	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
	00000000 00000000 35533411 11433553	B		
D	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			DATE DE L'EXECUTION
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
	00000000 00000000 35533411 11433553	B		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 509758

Casablanca, le: 28.07.23

Mme / Mr : DARRADJI ATIRAS  
Dr: KABIRI AYME

OD:  $(135^{\circ} \rightarrow 1.00) - 2.60$   
OG:  $(165^{\circ} \rightarrow 0.71) - 14.21$

Monture

HÉTAL  
1500 - DH

OD:  $35^{\circ} \rightarrow 1.00 - 0.6$   
OG:  $165^{\circ} \rightarrow 0.71 - 1.21$

Verres

08m pm. 3 AP Bl. 512  
+ 3000. - DH

Total à payer: 4100. 50 - DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Akram Daali  
Inpe: 065032633

M-A-D Optic  
Opticien Antométriste  
63 Rue Ruiibat Casa

Cachet et signature

Adresse: 63 Rue Ruiibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123  
ICE: 002642590000069

**Docteur Karim NAYME**  
**Ophthalmologiste**  
**Maladies et chirurgie des yeux**



الدكتور كريم النعيم  
طبيب العيون  
أمراض و جراحة العيون

Chirurgie de cataracte - Glaucome  
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône  
Oeil et diabète  
Adaptation en lentilles de contact  
Pathologie vitréo-rétinienne  
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

جراحة المجلالة داء الزرق  
تصحيح البصر بالليزر  
إصابة العين بداء السكري  
العدسات اللاصقة الطبية  
أمراض السائل الرجاجي والشبكية  
جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le

83 10 120 93

Dr. NAYME karim  
Optician Ophthalmologist  
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour  
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Mme DARKAOUI Atika

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Antireflets

VL : OD = - 2.50 (- 1.00 à 30°)  
OG = - 4.25 (- 0.75 à 163°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

EYE OPTIC S.A.R.L.  
6, Bis Rue d'Azemmour 2, Maris  
CASABLANCA - Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95  
I.F.: 0522-36-60-79 - R.C.: 337925  
ICE: 00912884000086

Dr. NAYME Karim  
Ophthalmologie  
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour  
- Casablanca -  
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
63 Rue Boujloute Casa

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca  
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) (جزءة التسیم البيضاء

⌚ + 212 522 36 60 79 / 06 43 03 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophthalmologie Dr nayme karim